

## Parcours scolaire/universitaire et santé/bien-être

### Contexte

Dès 1946, dans le texte constitutionnel ayant servi à la fondation de l'OMS en 1948, la **définition de la santé** est posée en ces termes : « Un **état complet de bien-être physique, mental et social** qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. La possession du meilleur état de santé qu'il est capable d'atteindre constitue l'un des droits fondamentaux de tout être humain quelles que soient sa race, sa religion, ses opinions politiques, sa condition économique ou sociale. » (OMS, 1946)

En juin 2021, suite à la pandémie - en phase avec la déclaration de la Directrice générale de l'UNESCO, Audrey Azoulay : « **L'éducation et la santé** sont des **droits fondamentaux interdépendants pour tous**, au cœur de tout droit de l'homme, et essentiels au développement social et économique » - l'ONU invite à [lier l'école et la santé](#)

« Santé et éducation : l'ONU appelle à faire de toutes les écoles des lieux de bien-être »

**Dans cette Dynamique**, la fédération de recherche en éducation en Provence **SFERE-Provence** (FED 4238) **propose de faciliter des recherches émergentes** en réunissant des acteurs de disciplines variées autour de ces questions de relation entre parcours scolaire/universitaire et santé/bien-être.

- ◆ Existe-t-il à SFERE-Provence des chercheurs motivés pour travailler sur une question en lien avec parcours scolaire/universitaire et santé/bien-être ?
- ◆ Intéressé(e) ? :  
Inscrivez-vous avant le 21 mars <https://enquete.inspe.univ-amu.fr/v4/s/e42nz8>

Nous vous proposerons une première rencontre sous forme de bulles d'émergences dont les dates seront fixées selon les disponibilités des participants